



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS du Bureau métropolitain de Dijon métropole

Séance du jeudi 20 mars 2025

Président : Monsieur REBSAMEN

Secrétaire de séance : Monsieur HOAREAU

Convocation envoyée le 14 mars 2025

Nombre de membres du Bureau métropolitain : 42
Nombre de membres en exercice : 42

Nombre de présents participant au vote : 32
Nombre de procurations : 9

Membres présents :

Monsieur François REBSAMEN	Monsieur Philippe LEMANCEAU	Monsieur Denis HAMEAU
Madame Nathalie KOENDERS	Madame Marie-Hélène JUILLARD-RANDRIAN	Monsieur Guillaume RUET
Monsieur Thierry FALCONNET	Madame Christine MARTIN	Monsieur Laurent GOBET
Monsieur Rémi DETANG	Monsieur Antoine HOAREAU	Monsieur Nicolas SCHOUTITH
Madame Sladana ZIVKOVIC	Monsieur Nicolas BOURNY	Madame Ludmila MONTEIRO
Madame Françoise TENENBAUM	Madame Céline TONOT	Monsieur Christophe AVENA
Monsieur Jean-Patrick MASSON	Madame Nadjoua BELHADEF	Monsieur Lionel SANCHEZ
Monsieur Dominique GRIMPRET	Monsieur Jean-Michel VERPILLOT	Monsieur Gérard HERRMANN
Madame Danielle JUBAN	Monsieur Hamid EL HASSOUNI	Monsieur François SARRON-PILLOT
Monsieur Jean-Claude GIRARD	Madame Brigitte POPARD	Monsieur Didier RELOT
Madame Claire TOMASELLI		Monsieur Philippe BELLEVILLE

Membres absents :

Monsieur Patrick BAUDEMENT	Monsieur Jean-François DODET pouvoir à Monsieur Jean-Patrick MASSON
	Monsieur François DESEILLE pouvoir à Madame Marie-Hélène JUILLARD-RANDRIAN
	Madame Nuray AKPINAR-ISTIKUAM pouvoir à Monsieur Christophe AVENA
	Madame Dominique MARTIN-GENDRE pouvoir à Monsieur Antoine HOAREAU
	Madame Karine HUON-SAVINA pouvoir à Madame Christine MARTIN
	Madame Dominique BEGIN-CLAUDET pouvoir à Monsieur Nicolas SCHOUTITH
	Monsieur Patrick CHAPUIS pouvoir à Monsieur Guillaume RUET
	Monsieur Jacques CARRELET DE LOISY pouvoir à Monsieur Jean-Michel VERPILLOT
	Madame Monique BAYARD pouvoir à Monsieur Dominique GRIMPRET

OBJET : DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE, ATTRACTIVITE ET SOLIDARITES
Association pour le Droit à l'Initiative Économique - Subvention 2025

L'Association pour le Droit à l'Initiative Économique (ADIE) accompagne, sur le territoire métropolitain, les personnes porteuses d'un projet de création ou de reprise d'activités n'ayant pas accès au crédit bancaire. Elle propose des financements pour créer ou développer une entreprise, financer une assurance professionnelle et favoriser la mobilité pour l'emploi (achat, réparation d'un véhicule, aide pour passer le permis de conduire, etc.). Un accompagnement individualisé est réalisé avec chaque porteur de projet afin de définir la solution la mieux adaptée à ses besoins.

En 2024, sur le territoire métropolitain, l'ADIE a accueilli 216 personnes dont 47 issues d'un des quartiers prioritaires de la politique de la ville et 70 entrepreneurs ont été financés. L'association s'est aussi impliquée dans des événements locaux tels que le forum de l'entrepreneuriat à Quetigny ou le DéfiPitch à Dijon, en collaboration avec les autres acteurs de l'économie sociale et solidaire (ESS) et de la création d'entreprises. Elle a su se tisser un réseau de partenaires et de relais locaux auprès des associations de quartiers, des centres sociaux et des commerçants et prend l'initiative d'aller au-devant du public par sa présence sur les marchés, par exemple.

Dans la continuité des années précédentes, les objectifs de l'ADIE pour 2025 sont :

- de sensibiliser à la création d'entreprises comme une possibilité pour trouver un emploi,
- d'accompagner les projets de création d'entreprises, grâce à l'accès à un financement et à un accompagnement adapté,
- de renforcer les microentreprises existantes, en accompagnant leur développement,
- de co-construire et participer aux événements, en partenariat avec les acteurs de l'ESS sur le territoire (en particulier le DéfiPitch de l'ESS, les actions de la plateforme de la finance solidaire et ses collaborations avec France Travail),
- d'être un relais de la plateforme mobilité pour ce qui concerne le financement de la mobilité.

Le budget prévisionnel de l'action est de 106 865 €. Dans le but de soutenir cette action favorisant l'insertion professionnelle des publics économiquement fragiles, il est proposé que Dijon métropole accorde une subvention de 12 000 € à l'ADIE pour l'année 2025.

Le Bureau,
après en avoir délibéré, décide :

- **d'approuver** la convention jointe à la présente délibération ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer la convention et à y apporter, le cas échéant, des modifications de détail ne remettant pas en cause son économie générale ;
- **d'approuver** le versement d'une subvention de 12 000 € à l'ADIE ;
- **de prélever** les crédits nécessaires sur le budget 2025

SCRUTIN	POUR : 41	ABSTENTION : 0
	CONTRE : 0	NE SE PRONONCE PAS : 0
	DONT 9 PROCURATION(S)	